



Conseil communautaire du 11 avril 2018

COMPTE RENDU

Etaient présents : Nadine Bathelot / Lionel Dhos/ Michèle Lepaul/ Jean Claude Tramesel/ Michel Broutchoux/ Emmanuel Awignano/ Sylvain Petitgenêt/ Thierry Cousin/ Denise Laurent/ Henri de Maillard/ Georges Bardot/ Marc Doillon/ Véronique Humbot/ Jean Paul Marie/ Bernadette Thouvenot/ Daniel Viney/ Anne Léonard/ Marie Odile Hagemann/ Christian Riondel/ Dominique Ladier/ Christiane Oudot/ Alain Grillot/ Christiane Grosjeant/ Florent Nurdin/ Benoît Miège/ Bernard Roger/ Jean Louis Grandhaie/ Paul Laurent/ Michel Richard/ Raymond Claudel/ Bernard Gauthier/ Marie Jeanne Mougin/ Bruno Mouton/ Michel Désiré/ Bernard Galmiche/ Pascal Bigé/ Edith Doucet/ Hervé Leroy/ Gaston Vilminot/ Rosaire Coppola/ Anthony Marie

Titulaires absents ayant donné procuration : Brigitte Duhaut à Georges Bardot/ Charles Saunois à Marie Odile Hagemann/ Véronique Nurdin à Christiane Oudot/ Sylvain Grosjean à Alain Grillot/ Patricia Aubry à Benoît Miège/ Michel Daval à Florent Nurdin/ Jean Daniel Gérôme à Sylvain Petitgenêt/ Martine Bavard à Henri de Maillard/ Jean Paul Millerot à Hervé Leroy

Etaient absents excusés : Claude Ragué

Suppléants présents ne remplaçant pas de titulaires absents : Marie Françoise Mancassola/ Martine Aubry Voirin/ Marcel Beluche/ Philippe Grisot/ André Goux/ Valérie Corrieri/ Jean Michel Bourgeois/ Gérôme Broutchoux/ Yvon Poirot/

Secrétaire de séance : Sylvain Petitgenêt

Monsieur le Président procède à l'installation de Madame Léonard Anne – Maire de Fleurey les St Loup

Les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21/02/2018 tout en prenant en compte la remarque suivante : il n'est pas notifié dans le compte rendu la procuration de Monsieur DHOS Lionel à Madame BATHELOT Nadine



- Les comptes administratifs 2017 sont adoptés à l'unanimité sous la Présidence de Monsieur Bardot

RESULTATS DE CLOTURE 2017		
BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
PRINCIPAL	853 439.93	95 182.13
CHALETS DU LAC	8 192.66	33 678.79
VERGERS DE FONTENOIS	16 129.69	23 085.54
SPANC	80 658.39	-104.61
ZAC COMBEAUTE	84.72	-1902.16
ZAC CONFLANS SUR LANTERNE	2 773.56	14 797.84
ZAC DE MONTDORE	6 733.75	-6 733.75
ZAC DE DEMANGEVELLE	185 677.26	-197 639.79

Monsieur le Président précise que les engagements du BP 2017 ont été respectés

- Les comptes de gestion 2017 des budgets Principal – Chalet du Lac – Vergers de Fontenois – Spanc – Zac de la Combeauté – Zac de Conflans sur Lanterne – Zac de Montdoré- Zac de Demangevelle conformes aux écritures comptables du Percepteurs sont adoptés à l'unanimité
- Les affectations de résultats de 2017 sont adoptées à l'unanimité

AFFECTION RESULTATS 2017			
BUDGET	Affectation au 1068	REPORT au 002 section fonctionnement	REPORT au 001 section investissement
PRINCIPAL	169 253.87	684 186.06	95 182.13
CHALETS DU LAC	7 827.21	365.45	33 678.79
VERGERS DE FONTENOIS	15 781.46	348.23	23 085.54
SPANC	104.61	80 553.78	-104.61

- Les taux des contributions directes sont inchangés et adoptés à l'unanimité

	BASES 2018	TAUX (inchangés)	PRODUIT FISCAL 2018
TH	15 587 000	10.12	1 577 404
TF	17 598 000	1.79	315 004
TFNB	940 900	3.36	31 614
CFE	6 777 000	20.26	1 373 187

► Les budgets primitifs 2018 sont adoptés à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2018				
BUDGET	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
PRINCIPAL	8 482 521.63	8 809 339.66	3 707 591.32	3 707 591.32
CHALETS DU LAC	59 851.08	59 851.08	84 849.52	84 849.52
VERGERS DE FONTENOIS	32 714.23	32 714.23	111 006.38	111 006.38
SPANC	181 053.78	181 053.78	30 101.64	36 619.96
ZAC COMBEAUTE	375 074.25	375 074.25	394 354.90	394 354.90
ZAC DE CONFLANS	55 753.09	55 753.09	70 550.93	70 550.93
ZAC DE MONTDORE	39 946.89	39 946.89	39 946.89	39 946.89
ZAC DE DEMANGEVELLE	625 324.69	625 324.69	644 434.65	644 434.91

Remarques sur le budget principal

- Il est précisé que le choix du suréquilibre du Budget principal pour la section de fonctionnement a été privilégié dans le cadre de la sincérité budgétaire
- Il est précisé une baisse des besoins d'autofinancement pour la section investissement
- Monsieur Grillot fait le constat d'un excédent prévisionnel pour le budget principal en ce qui concerne la section de fonctionnement. Il précise qu'il ne faut se méprendre : ce montant prévisionnel de 326 818.03 € peut très vite diminuer voir être négatif. Il espère donc que l'excédent sera maintenu voir supérieur lors des résultats 2018
- Monsieur Marie précise que les investissements seront lissés sur plusieurs années
La masse des emprunts prévue au BP 2018 s'élève à 750 000€. Le besoin réel pour 2018 s'élève à 250 000€ pour financer le Périscolaire de Fontaine. Les 500 000€ euros restant sont dédiés au financement du projet de la Voie Verte dont le montant prévisionnel est de 966 000€
- Monsieur Bordot souligne que la sincérité n'est pas respectée : ce projet nécessite une programmation par tranches. Les dépenses et les recettes pour le projet Voie Verte n'ont pas lieu d'être présentées en totalité sur 2018
- Monsieur Grillot précise que les projets sont notifiés dans leur totalité tant en dépenses qu'en recettes (subventions / emprunts) – pas de programmation par tranches mais sincérité dans les prévisions
- Monsieur Désiré précise également qu'au Conseil Départemental, l'investissement s'effectue par tranches annuelles
- Monsieur Bardot précise que le Budget est issu du DOB
- Monsieur Grillot finalise en ajoutant que si l'ensemble des opérations était effectué avant la fin de l'année : l'équilibre du budget ne serait pas en péril
- Monsieur Marie rappelle au conseil tous les projets issus du DOB

Remarques sur le Budget Chalets du Lac :

- Monsieur Désiré fait constater la qualité de la gérance de Monsieur Poirson : c'est un site qui tourne bien

► Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité les avances remboursables suivantes :

Du budget principal au Budget Zac de la Combeauté : 19 520.65€

Du budget principal au Budget Zac de Demangevelle : 23 482 €

► Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité les versements de subventions suivantes :

Subvention d'exploitation d'un montant de 6 667.10 € > Budget Base Touristique

Subvention d'exploitation d'un montant de 12 000 € > Budget Village de Fontenois

Subvention d'investissement d'un montant de 44 027 € > Budget Village de Fontenois

► Sont nommés à l'unanimité suite aux propositions des Maires des communes concernées les délégués suivants au sein du Syndicat Mixte de la Lanterne :

- Conflans sur Lanterne : Henri de Maillard et Jean Luc Menigoz
- Francalmont : Michel Hocquard et Jacques Jeannin
- Briucourt : Frédéric Choffat et Gilles Maire
- Bassigney : Dominique Pierron et Rémi Simon

● Monsieur Vilminot fait part de son incompréhension en précisant que la Compétence GEMAPI relève de la CCHC

► Les membres du Conseil Communautaire donnent à l'unanimité délégation au Président afin de procéder à la revente de fournitures diverses stockées depuis la fusion des trois communautés de communes

► Les membres du Conseil Communautaire désignent à l'unanimité Monsieur Anthony MARIE comme représentant de la CCHC à l'Assemblée spéciale des EPCI de l'Agence Economique Régionale

► Les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité le versement d'une participation financière de 27 000€ au profit du Département de la Haute Saône afin de contribuer à l'élargissement de la route Demangevelle – Vougécourt (projet lié au Développement Economique Local)

● Monsieur Marie précise que des emplois seront créés sur le site de Demangevelle.
● Monsieur le Maire de Demangevelle rassure Madame Bathelot quant au devenir de la maison située à proximité de ce futur élargissement de la route

► Les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité la convention avec l'Association Familles Rurales pour la gestion du multi-accueil de Fougerolles sur la période 2018 – 2020

► Les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité le plan de financement pour demande d'aide à l'équipement 2018 à la CAF de la Haute Saône

► Les membres du Conseil Communautaire ajournent la demande de versement de subvention pour le service Roul'tibou pour 2018 pour la raison suivante : taux de présence à confirmer par un bilan de l'ADMR.

► Les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité le règlement d'intervention à la création et à la réhabilitation d'hébergements touristiques. Celui-

ci sera annexé à la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et la CCHC approuvée par délibération 2018-003

► Les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité la délégation suivante au Bureau : octroi des aides à la création et à la réhabilitation d'hébergements touristiques dans la limite de l'enveloppe annuelle allouée par le Conseil Communautaire

► Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité l'acquisition des 5 roulettes à Action 70 pour un montant total de 36 641 € HT.

- Monsieur Marie ayant précisé préalablement que la CCHC n'avait payé aucune location à ce jour tout en profitant des roulettes.
- Monsieur Désiré ayant précisé à Monsieur Doillon que seule la CCHC n'avait pas acheté les roulettes contrairement aux trois autres CC qui ont déjà procédé à leurs acquisitions.

► Les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité :

- prescrivent une procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) du Val de Semouse permettant l'extension de la carrière d'extraction sur le site Magnoncourt dans un objectif de conforter l'activité économique et le maintien des emplois et emportant mise en compatibilité du PLUI, conformément aux articles L.153-54 à L.153-59, R.153-14 et R.153-15 du Code de l'urbanisme.
- approuvent les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les modalités ci-dessus fixées,
- autorisent le Président de la Communauté de Communes de la CCHC ou son représentant à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de service concernant ladite procédure de déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal et de prendre tout acte visant à l'organisation et conduite de ce projet.
- Autorisent le Président de la Communauté de Communes de la CCHC ou son représentant à solliciter l'État pour l'octroi d'une compensation des dépenses entraînées par l'élaboration du PLUI ainsi que toute subvention qui pourrait être versée par tout organisme ou personne intéressée.

► Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à compter du 02 mai 2018

► Les membres du Conseil Communautaire décident à la majorité (1 abstention : Marc Doillon > trop cher) d'octroyer une prime de salissure exceptionnelle de rattrapage à la technicienne SPANC d'un montant de 2 500 € brut et d'octroyer mensuellement à compter du 01/05/2018 une prime de salissure d'un montant de 65€ brut. Monsieur le Président est autorisé à signer un avenant au CDI reprenant l'octroi de cette prime.

